**Demande de capitalisation CPS en cas de retraite**

1. Coordonnées de la personne affilié(e)

Numéro AS Numéro personnel Date de naissance

Nom de famille Nom de jeune fille Prénom

Rue / Numéro NPA Localité

Sexe Nationalité Lieu d’origine / Pays

M F

Etat civil

Célibataire Marié(e) Date de mariage Veuf(ve) Divorcé(e) Procédure de divorce en cours

Lié(e) par un partenariat Date d’enregistrement Partenariat dissous

Enregistré

Numéro téléphone (en journée)

2. Plan de prévoyance

Primauté des prestations Primauté des cotisations Plan A Primauté des cotisations Plan B

mensuel horaire

3. Capitalisation

Veuillez-vous répondre à la question suivante :

**Avez-vous effectué des rachats auprès de la Caisse de pension au cours des trois dernières années qui ont précédé votre départ à la retraite ?**

**Oui**  Non

a) Plan de base b) Compte complémentaire c) Compte retraite anticipée

**Je demande au** (date) **Je demande au** (date) **Je demande au** (date)

une capitalisation à 100 %  une capitalisation à 100 %  une capitalisation à 100 %

un retrait de capital de **%**

un retrait de capital de **CHF**

**La capitalisation annule toute autre prétention à l’égard de la CPS**

4. Adresse de versement du capital

Banque / Postfinance Numéro IBAN Adresse SWIFT ou BIC

**Date/Lieu Signature de la personne assurée Date/Lieu Signature authentifiée du/de la conjoint(e)   
 ou du/de la partenaire enregistré(e)\***

**………………………………………..       ………………………………………..**

**\* Le paiement du capital aux affiliés mariés requiert l’accord écrit du conjoint. Le partenariat enregistré entre personnes de même sexe est assimilé au mariage. Pour être valide, ce consentement doit être authentifié selon l'une des trois procédures ci-après:**

1. **déclaration de consentement manuscrite avec signature du conjoint authentifiée par un notaire ;**
2. **signature de la déclaration de consentement du conjoint en présence du chef RH de l’employeur (le signataire est prié de présenter une pièce d’identité officielle portant sa photo et signée de sa main) ; si le conjoint séjourne à l’étranger, la déclaration de consentement doit être signée à l’ambassade suisse ou au consulat suisse du résidant aux conditions de l'al. b.**

La demande doit parvenir à la CPS au plus tard 1 mois avant le départ à la retraite. La demande est irrévocable.